RESPUBLICA
Stratégie & ingénierie de la concertation

SAINT-CHARLES
BELLE DE MAI

quartiers libres

Réunion de restitution

Compte-rendu de la réunion de restitution qui s'est déroulée le 13 novembre à 18h à la Friche de la Belle de Mai.

SOMMAIRE

1. ACCUEIL, LISETTE NARDUCCI, MAIRE DES 2EME ET 3EME ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE 3

2. INTRODUCTION, LAURE-AGNÈS CARADEC, ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE L'URBANISME 4

3. PRESENTATIONS 5

3.1. LE PROJET URBAIN QUARTIERS LIBRES SAINT-CHARLES BELLE DE MAI 5

3.2. LA DEMARCHE DE DIALOGUE 5

3.3. LE CAHIER DES CHARGES 5

3.4. LES SUITES DE LA DEMARCHE 5

4. ECHANGES AVEC LA SALLE 6

5. CLOTURE, LAURE-AGNES CARADEC 12

1. ACCUEIL, LISETTE NARDUCCI, MAIRE DES 2EME ET 3EME ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE

Lisette Narducci, Maire des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille, souhaite la bienvenue à tous les participants de cette réunion. Elle remercie Laure-Agnès Caradec, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme, de mener le projet Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai.

Pour les habitants du secteur, cet évènement est majeur puisque le projet de réaménagement des casernes s'inscrit sur le site de la Belle de Mai et plus largement sur un territoire qui fait l'objet de nombreuses opérations. Tout l'arrondissement se met en mouvement pour poursuivre l'objectif d'une véritable mutation urbaine. Celle-ci était très attendue et s'appuie sur l'identité du quartier, dont les habitants font la richesse.

Au-delà, ce projet, vraie locomotive pour le développement économique et social du secteur, dépasse l'intérêt du secteur et constitue un vrai projet de ville.

Comme les habitants du secteur, elle est ravie d'entendre la restitution des travaux de la concertation et de voir que ce projet va démarrer concrètement.

2. INTRODUCTION, LAURE-AGNÈS CARADEC, ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE L'URBANISME

Laure-Agnès Caradec, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme, est ravie de retrouver les participants pour cette réunion de restitution. Avec les élus présents à cette réunion, Lisette Narducci, Maire des 2ème et 3ème arrondissements de Marseille, Solange Biaggi, Adjointe au Maire en charge du centre-ville et du commerce, Marie-Claude Bruguière, Conseillère Municipale, Gérard Chenoze, Adjoint au Maire en charge des Grands Projets d'Attractivité, Robert Assante, Adjoint au Maire en charge de l'environnement, du développement durable, du plan climat, du cadre de vie et de la qualité de vie, Dominique Giner-Fauchoux, Michel Azoulai et Didier Dallari, Adjoints au Maire des 2ème-et 3ème arrondissements, elle souhaite remercier tous les participants pour leur présence.

Pour l'équipe municipale, la démarche de dialogue mise en œuvre dans le cadre du projet Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai est innovante à l'échelle de Marseille et elle souhaite la reproduire sur d'autres projets. Cette démarche est novatrice parce que généralement, l'institution ou la collectivité rédige un cahier des charges avant de concerter. La Ville de Marseille a souhaité rencontré en amont les habitants, les élus, les institutionnels, les CIQ, les commerçants…, pour d'abord déterminer les enjeux du territoire et les attentes de chacun et ensuite élaborer le cahier des charges.

Réunir nombre d'habitants a permis de s'assurer de la prise en compte d'une diversité importante de points de vue. Pour cela, la Ville a notamment réalisé un tirage au sort sur les listes électorales sur le quartier et sur le reste de la Ville pour inviter les habitants à participer à la concertation.

Le projet Quartiers Libres est un projet à forts enjeux. Il s'étend autour des casernes sur un périmètre de 140 hectares, incluant la future gare métropolitaine de Marseille, porte d'entrée principale de la ville. Il vise à rapprocher la Belle de Mai au centre-ville parce que ce quartier fait partie du centre-ville de la deuxième ville de France. D'autant plus que ce secteur bénéficie de nombreux atouts et de forts potentiels, comme le pôle universitaire ou le tissu associatif très dynamique qui intervient sur le quartier.

Mais la Ville n'a pour autant pas d'idées préconçues sur l'avenir du territoire et a souhaité l'imaginer avec toutes ses parties prenantes. Ainsi, le cahier des charges du dialogue compétitif, qui est exposé ce soir, s'est fortement nourri de l'ensemble des contributions produites au cours de la démarche participative.

Après la sélection des trois équipes du dialogue compétitif, les rencontres se poursuivront pour continuer à faire évoluer le projet avec la concertation.

3. PRESENTATIONS

Le document de présentation du projet et de la démarche participative est disponible en ligne sur le site www.quartierlibres.jenparle.net.

Nous rappelons ci-après les principaux points de la présentation.

3.1. Le projet urbain Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai

Hélène Jouve, Chef de projet à la Ville de Marseille a rappelé le contexte, les enjeux et les objectifs du projet ainsi que ses périmètres.

3.2. La demarche de dialogue

Céline Badet, Res publica, a présenté l'ensemble du dispositif de dialogue mis en œuvre dans le cadre du projet Quartiers Libres.

3.3. Le cahier des charges

Agnès Ankri, Chef de projet à la Ville de Marseille, a présenté la trame du cahier des charges du dialogue compétitif.

3.4. Les suites de la demarche

Hélène Jouve a présenté le calendrier du projet et les suites de la démarche de dialogue des parties prenantes.

4. ECHANGES AVEC LA SALLE

Serge Pizzo, habitant et président du CIQ Belle de Mai, considère que les comptes-rendus restituent bien ce qui a été dit au cours des débats. Concernant le planning du réaménagement qui serait échelonné sur 30 ans, il souhaiterait savoir de quelles façons la Ville envisage de réaliser le projet sur cette période. Il craint qu'entre le moment de la conception du projet et l'aboutissement de sa mise en œuvre, de nouvelles normes soient créées et que les réalisations soient à refaire in fine.

Pierre Diata, **habitant**, indique que la dimension économique du projet n'apparait pas dans la présentation faite. Or, les décisions qui seront prises, sont aussi liées aux financements du projet. Il souhaiterait des informations sur cet aspect.

Une participante souhaite signaler que les données des participants ne doivent pas être divulguées sans autorisation dans le cadre de la concertation.

Laure Rovera, habitante et présidente des parents d'élèves du lycée Victor Hugo, indique qu'il a été question de « discussions » à propos de la poursuite du dialogue sur le projet. Elle souhaite que les habitants soient associés à la poursuite de l'élaboration du projet.

Claude Renard, collectif Brouettes et Cie, estime que les grandes lignes du cahier des charges sont très vastes et peuvent comprendre énormément de choses.

De plus, il est question d'accueillir des services du 21ème siècle alors que le quartier ne dispose pas encore de ceux du 20ème siècle.

Il lui semble aussi important que l'implication des habitants dans la poursuite du projet dépasse la seule information et prenne en compte la maitrise d'usage. Aujourd'hui, cette notion n'existe pas dans le droit de l'urbanisme. Mais elle souhaite que les habitants participent, au titre de la maitrise d'usage, à la conception du projet. Elle s'inquiète du fait que les équipes du dialogue compétitif n'échangent pas avec les habitants durant la procédure. Elle se souvient que dans le cadre des marchés de définition, les architectes pouvaient discuter avec les habitants.

Par ailleurs, il n'y a eu aucune concertation sur le projet de la Maternité, ce qui a été préjudiciable. Elle espère qu'à partir de maintenant tous les projets, y compris les micro-projets, feront l'objet d'une concertation avec les habitants.

David Novalie, habitant, indique qu'en tant que personne en fauteuil roulant, les déplacements sont extrêmement difficiles et dangereux sur le quartier. Or, ce sujet n'a pas été évoqué dans la présentation. Il demande si cela sera abordé dans les prochaines discussions.

Temps de réponses

- Concernant la temporalité, Gilles-Laurent Rayssac, Res publica, indique que le projet va en effet durer longtemps. Il ne sera pas écrit en 2015 ce qui se passera en 2035 ; le projet sera évolutif. En revanche, le but du dialogue compétitif est de sortir un plan-guide en 2016, c'est-à-dire de préciser les grandes orientations en matière d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, etc.

- Concernant la participation, Gilles-Laurent Rayssac, explique que les « discussions » annoncées avec les habitants pendant le dialogue compétitif prendront la forme d'ateliers, de séances

de travail au cours desquelles les habitants seront interrogés sur un certain nombre de sujets.

- Concernant la confidentialité du dialogue compétitif, Gilles-Laurent Rayssac explique que ce n'est justement pas un marché de définition, qui est un type de marché qui n'existe plus. Un dialogue compétitif est une forme d'appel d'offre, dont les propositions remises sont confidentielles jusqu'à ce qu'une offre ait été choisie. Le dialogue compétitif est donc un appel d'offre particulier puisqu'une discussion est organisée entre le maître d'ouvrage, en l'occurrence la Ville de Marseille, et les trois équipes retenues pour la phase de dialogue compétitif. La Ville de Marseille a choisi cette procédure parce que le projet est extrêmement complexe, et qu'elle permet de diversifier les approches et visions du projet avant de choisir un projet. Si la Ville de Marseille avait déjà décidé très précisément ce qu'elle souhaite pour les 140 hectares, elle aurait pu se passer de cette procédure, faire un appel d'offre classique et choisir une seule équipe d'architectes-urbanistes pour dessiner le projet. Une fois que l'équipe sera choisie, des séances de travail entre les habitants et l'équipe retenue seront possibles, et sur de nombreux sujets de façon plus précise. Ainsi des ateliers pourront avoir lieu avec l'équipe projet pendant la procédure de dialogue compétitif. Par la suite, une nouvelle phase de concertation sera organisée avec l'équipe lauréate, c'est-à-dire l'équipe retenue parmi les trois ayant participé au dialogue.)

- Concernant les déplacements, la question est très importante. A ce stade de la réflexion, elle n'a pas encore été précisément traitée, mais ce sera le cas. D'ailleurs la réglementation impose l'accessibilité à tous, et il est important d'organiser des concertations sur cette question pour trouver les solutions les plus astucieuses.

- Concernant le coût du projet, Agnès Ankri explique que le critère économique n'est pas aujourd'hui prépondérant dans le choix du projet. Pour autant, étant donné le contexte actuel, il est important de prêter attention aux dépenses et s'assurer à chaque fois de leur utilité. La Ville souhaite être efficace dans l'aménagement de ce territoire. Les choix se feront prioritairement au regard des objectifs du projet ; le critère du coût vient ensuite pondérer les propositions pour que la collectivité choisisse une proposition optimale économiquement.

Serge Pizzo demande si la notion de clauses sociales a été intégrée dans le projet. Au-delà, il demande s'il est prévu d'inciter les jeunes de ce territoire à se former dans les métiers mobilisés lors des travaux d'aménagement.

- Agnès Ankri explique que les clauses sociales sont obligatoires dans les marchés publics. La Ville souhaite les intégrer le plus intelligemment possible, en faisant en sort que les heures réalisées puissent aboutir à des contrats de travail. Le relais emploi et formation fait l'objet d'une coopération entre les services de la Ville, la direction de l'Emploi et tous les acteurs de l'emploi. Et ces démarches doivent être accompagnées de formation professionnelle. C'est pourquoi le volet Emploi fait partie des compétences attendues dans le cahier des charges du dialogue compétitif. Un lien pourra par ailleurs être fait avec les services publics de proximité qui pourrait être apporté sur le secteur. Pôle Emploi s'est installé dans le quartier, d'autres organismes comme des missions locales, pourraient venir renforcer et rendre plus lisible l'offre de service public ; cela rejoint l'idée du service public du 21ème siècle.

Un participant indique que le 3ème arrondissement souffre d'importants problèmes d'accueil dans les écoles primaires. Or ces enfants seront les prochains à être formés. Il souhaite savoir ce que compte faire la Ville pour l'éducation des plus jeunes et pour leur assurer une formation professionnelle.

Marie-France, habitante, indique que le quartier compte de nombreux primo-arrivants pour lesquels une « formation sociale » serait nécessaire afin de leur permettre de bénéficier des services du quartier.

Jean Canton, urbaniste, indique que la Friche n'est pas un outil qui fonctionne avec le quartier. Il y a encore beaucoup de réticences de la part des habitants pour user de ce lieu. Cette question pourrait se poser de la même façon dans le cadre de l'aménagement des casernes, pour lequel on peut de se demander si la greffe prendra, et si le quartier y trouvera son compte, au-delà de la création d'une école. Sur les 140 hectares, on peut s'attendre à des projets plus banaux, intégrant une dimension sociale et de proximité. On constate que les projets de grande ampleur, comme le Mucem, sont peu fréquentés par ceux qui vivent à proximité. Il faudrait développer dans le projet un système permettant une fusion entre l'objet des casernes et la population.

De même, il faudrait mener sur ce quartier un vrai travail sur la jeunesse, d'une façon aussi novatrice que la procédure de dialogue qui a été engagée sur le projet urbain.

- Concernant les écoles, Agnès Ankri confirme qu'un groupe scolaire pérenne est prévu dans le projet, répondant aux besoins actuels et prenant en compte les besoins à venir avec l'évolution du quartier. Cet élément est un intangible du cahier des charges.

- Concernant la formation, notamment des adultes, Gilles-Laurent Rayssac, explique que ces questions sont importantes pour le quartier, pour les habitants actuels et pour les nouvelles populations qui arrivent. Il rappelle que le projet est un projet d'urbanisme dans lequel il est rare d'intégrer les dimensions sociales. Cela a semblé indispensable dans ce cas de figure parce qu'il est difficile de parler du quartier sans parler des gens qui y vivent. Et la concertation a souligné cette nécessité. La question de la formation ne sera pas traitée en tant que telle dans le cadre du dialogue compétitif, mais se révélera sans doute dans ce cadre-là.

Claude Renard indique que le collectif Brouettes et Cie agit au quotidien pour améliorer la qualité de vie des habitants du quartier. Dans ce qui a été proposé pour le dialogue compétitif, il manque un signal fort. Ce signal pourrait prendre la forme d'une bibliothèque, prenant en compte la diversité culturelle du quartier, et d'une école laïque. Une des manières de faire prendre la greffe entre le projet des casernes et le quartier serait de répondre à ses besoins essentiels pour les habitants du quartier.

- Laure-Agnès Caradec indique que dans le cahier des charges, le volet sociologique est important. Elle entend qu'un point d'attention particulier est celui de la jeunesse, pour lequel les équipes pourront émettre des axes de travail. L'idée est de fédérer un maximum d'énergie autour d'une démarche que la Ville souhaite collective.

- Concernant la crédibilité de la démarche, Laure-Agnès Caradec précise que le projet de l'équipe retenue sera évolutif. Et cette équipe pourra faire évoluer son projet en échangeant avec les habitants lors d'une nouvelle phase de concertation.

Christophe, habitant, indique que la culture n'apparait pas dans la proposition de cahier des charges, alors qu'il y a de nombreux artistes sur le quartier.

- Laure-Agnès Caradec indique que cela rejoint la réflexion formulée sur la Friche, qui est un lieu culturel, et dont on regrette qu'il ne soit pas suffisamment ouvert sur le quartier. Et cette observation est valable pour le Pôle Média qui fonctionne aussi en vase clos. Il faut créer des porosités et introduire la culture au cœur même du quartier. Et tout ce qui sera créé sur le site des casernes devra profiter au quartier. Il faut décloisonner, c'est pour cela que le projet s'appelle Quartiers Libres.

Une participante s'interroge car les compétences demandées dans le cahier des charges concernent à la fois des métiers et des thématiques.

Par ailleurs, elle indique que la maitrise d'usage n'a pas gagné en autonomie à travers cette démarche de dialogue. Les marges de manœuvre sont peu explicitées aux citoyens. Elle ajoute que la concertation n'est pas un « cadeau » de l'élu. La loi Grenelle II impose la concertation lorsque l'environnement change.

En outre, elle s'interroge sur le conflit de logique entre les besoins d'aujourd'hui et ce qui doit être prévu pour les générations futures. Elle rappelle que le 3ème arrondissement est un des quartiers les plus pauvres d'Europe.

- **Robert Assante, Adjoint délégué au Développement Durable et aux Transports et Déplacements**, indique que cette dernière interpellation pose précisément la difficulté face à laquelle se trouve la Ville de Marseille : pouvoir concerter sur notre quotidien et sur ce que sera demain et après-demain, et pouvoir le planifier de façon cohérence.

  Il faut veiller à la fois déployer une réflexion globale sur les 140 hectares, et la décliner localement, en s'attachant aux complémentarités. Cet exercice, qui ne fait que démarrer, en devenant exemplaire, constituera la réussite de demain de la ville. Si l'on parvient à mettre tout cela en adéquation, avec les CIQ, les associations, les salariés, les habitants, et tous ceux qui souhaiteront s'exprimer, ce sera une réussite. Et grâce au dialogue, il sera possible d'établir des priorités communes pour ensuite les décliner et les mettre en application. La Ville a conscience des besoins des habitants du quartier, et souhaite aboutir à une définition, une ambition et un quotidien partagés. En cheminant ensemble, on réussit 50 % de nos ambitions, on aura fait vraiment ici la « Smart City » que tout le monde souhaite, on aura *Plus belle la vie*.

Florence Moret, habitante, explique que si le projet donne très envie. Aujourd'hui elle souhaite quitter le quartier parce qu'il n'y a rien à y faire. Elle ne va jamais à la Friche de la Belle de Mai, notamment parce qu'il n'y a rien pour les enfants. Par ailleurs, la crèche est trop loin, il n'y a aucun parc, le musée est difficilement accessible, etc. Les gens du quartier ne vont pas à la Friche et ceux qui viennent à la Friche n'ont pas envie de vivre dans le quartier. Alors que la vie et les habitants sont très sympathiques. Elle regrette qu'il n'y ait aucun lieu pour se promener sur le quartier, aucun espace vert, et que l'espace public ne soit pas entretenu.

- Gilles-Laurent Rayssac explique que ce sentiment est fortement partagé par tous ceux qui ont été interrogés au cours de la démarche de dialogue. Le projet doit permettre d'améliorer ces aspects. Beaucoup sont mécontents, mais

beaucoup souhaitent participer au changement. Il faut que tous ensemble, la Ville, les services, les habitants, mettent en commun leurs idées. La logique du projet n'est pas celle que l'on peut appeler D-A-D : Décider, Annoncer, Défendre. Au contraire, il s'agit de réfléchir ensemble, d'étudier le champ des possibles et enfin de décider.

La maitrise d'usage doit certes s'autonomiser, mais dans le cadre d'un dialogue avec la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre. Par ailleurs, dans le cahier des charges il est demandé aux urbanistes de travailler à long terme, mais aussi à court terme pour améliorer le cadre de vie.

Un participant, architecte, se demande si, à cette étape du projet, une équipe coordonnée par un architecte-urbaniste ne serait pas la meilleure chance à donner à ce projet. Il faudrait peut-être dans le cadre du dialogue compétitif solliciter des psychologues, des spécialistes des réseaux, du développement économique et de la formation professionnelle, … Il faudrait éviter de recourir à des gens qui, par leur métier, ont l'habitude de réfléchir à la forme alors qu'il semble qu'il faille travailler sur un groupe, sur une population qui doit apprendre à vivre ensemble.

- Laure-Agnès Caradec indique que les compétences attendues du groupement comprennent le développement économique, la formation professionnelle, l'appréhension sociologique... L'équipe devra être capable d'intervenir sur les différents champs et usages du quartier, mais le projet demeure un projet urbain.

  Par ailleurs, au cours des différentes réunions, la problématique du lien entre le quartier, les habitants et la Friche de la Belle de Mai est très souvent ressortie.

Madame Boulanger explique que la Friche ne profite pas au quartier parce que cela ne fait pas partie de la vie quotidienne des habitants. La vie quotidienne des habitants n'est pas celle de la Friche. Le quartier est abandonné, il y a urgence à agir sur le quartier pour améliorer la vie des habitants.

- Robert Assante explique que la responsabilité de ce qu'est devenu le quartier est collective. La Ville adhère au constat qui a été émis et essaie de transformer la démarche engagée en une réussite, et ce non pas dans 20 ans, mais dans le temps de la mandature. Le projet aurait pu se limiter aux 7 hectares de la caserne du Muy et cela aurait conduit à reproduire l'erreur de la Friche de la Belle de Mai. La Ville souhaite réaménager le site des casernes pour générer une dynamique de (re)développement positive sur les 140 hectares. Aujourd'hui RFF – Réseau Ferré de France – veut se désengager d'un certain nombre de ses terrains à proximité de Saint-Charles et garder la main pour décider seul du devenir de ses parcelles. La Ville a donc interpellé RFF pour que ses projets s'insèrent dans le cadre du projet urbain Quartiers Libres. Cela doit être acté dès à présent. Il faut se battre ensemble pour cela.

  La Ville et les habitants réfléchissent ensemble à l'aide de toutes les compétences évoquées dans le cahier des charges, avant que la puissance publique décide de ce qu'elle fera.

  Laure-Agnès Cadadec a indiqué que le projet d'école a été acté. Il faut désormais décider de la façon dont elle doit être conçue et dont elle doit fonctionner sur le territoire. Les réflexions sont à décliner en fonction des moyens qui seront mis à disposition, mais l'important est qu'il y ait une volonté partagée entre les élus, les habitants…, pour pouvoir l'imposer aux autres.

Un participant, indique qu'il fait partie des étudiants architectes-paysagistes qui entretiennent le jardin de la Friche de la Belle de Mai. Il précise qu'il y a une école de paysage dans le quartier avec laquelle il pourrait être intéressant de se rapprocher dans le cadre du projet.

Serge Pizzo souhaite rappeler une citation de Coluche qui disait « Dites-moi ce dont vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passez ». Il signale que cela fait 25 ans qu'il milite sur le quartier et qu'il a apprécié les interventions de Robert Assante au cours de cette réunion. Il indique qu'il a envie d'y croire et souhaite que l'information soit largement diffusée sur cette démarche parce qu'elle est porteuse d'espoir et d'une dynamique à laquelle on a envie de s'associer.

Claude Renard indique que la Friche de la Belle de Mai est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Elle est actionnaire de la SCIC, parce qu'elle y croit. Elle considère que la Friche a permis de donner une visibilité au quartier. A l'origine, les personnes qui l'ont fondé se sont emparées de ce lieu abandonné par le travail ouvrier pour en faire un lieu de travail de l'art dans la cité. Ce n'est pas un lieu de services publics mais de travail. Elle comprend les obstacles évoqués par les habitants, notamment par rapport aux murs, qui, même s'ils disparaissent, peuvent rester symboliquement. Aujourd'hui, les membres de la SCIC qui dirigent la Friche de la Belle de Mai essayent d'en faire un lieu de rencontre. Tous les lundis, les Brouettes sont au marché paysan de la Friche pour discuter, échanger. Elle invite tous les habitants à les rejoindre.

5. CLOTURE, LAURE-AGNES CARADEC

Laure-Agnès Caradec remercie tous les participants pour leur investissement dans la démarche. Les élus et les services de la Ville ont bien entendu les attentes formulées, et souhaitent ne pas décevoir les habitants. La Ville a une grande foi dans les futurs projets ; elle espère que les trois équipes qui seront retenues dans le cadre du dialogue compétitif pourront être étonnantes dans leurs propositions et prendre la mesure de toutes les problématiques et de toutes les attentes.

C'est un projet à 20 ans. Il y a beaucoup d'investissements à faire sur ce secteur, d'autant plus que le potentiel est fabuleux. Sur ce projet, elle espère que collectivement, la Ville, les équipes, les habitants….réussiront à transformer le quartier et à répondre aux besoins et aux envies. Elle remercie encore les participants d'accompagner la Ville dans cette démarche.